

## COMMUNIQUÉ

Diffusion immédiate

### **On gagne à se perfectionner!**

**Gatineau, le 18 mars 2008** – Mercredi dernier soixante-dix (70) personnes ont assisté à la 2<sup>e</sup> activité de reconnaissance régionale des travailleuses et des travailleurs de l'industrie de la construction qui ont suivi une ou des activités de perfectionnement ainsi que des formateurs qui leur ont enseignés.

Cet événement annuel a été organisé par la Formation continue pour les travailleurs et les travailleuses de la construction en Outaouais (FCTCO) en collaboration avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, le Centre de formation professionnelle de l'Outaouais, la Commission de la construction du Québec (CCQ), le Fonds de formation de l'industrie de la construction et le Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel dans le but de leur rendre hommage.

C'est sous le thème de « On gagne à se perfectionner » que :

- Vingt (20) travailleuses et travailleurs qui se sont distingués lors de leur formation de janvier 2007 à mars 2008 ont reçu un certificat de reconnaissance personnalisé : Luc Gauthier et Étienne-Michael Perreault **Électriciens**; Lucie Charlebois et Philippe Beaudoin **Peintres**; Benoît Manseau, Yvon Kyer, Michel Mongeon, Luc Hachey, Steve Lyrette, Marco Dupuis, Steve Brisson, Evelyn Fournier, Dominique Charron, Jo Anne Bouwman et Mario Beaudry **Charpentiers-menuisiers** ainsi que les cinq (5) **titres occupationnels** suivants : Sébastien Carle, Yan Rochon, Ugo Cadieux, Yves Gauthier et Gaétan Hart;
- Messieurs Étienne-Michael Perreault, Luc Hachey et Mario Beaudry ont remporté une des trois bourses de 250\$ qui ont été tirées au sort parmi ces nominés;
- Cinq (5) formateurs qui se sont démarqués par leur dévouement et par leur passion de l'enseignement ont également reçu un certificat de reconnaissance personnalisé : Larry Larocque, Gilbert Mallette, Denis Plouffe, Guy Therrien et Richard Turcotte;
- Ces derniers ont remporté une des deux bourses de 250 \$ qui ont été tirées au sort parmi les nominés de cette catégorie;
- Deux prix de participation de 100 \$ ont également été tirés parmi les personnes présentes détenant un certificat de compétence de l'industrie de la construction.

De janvier 2007 à mars 2008 la FCTCO a utilisé les services de 21 formateurs qui ont donné près de 20 000 heures de formation à plus de 400 travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction. Rappelons que plusieurs autres activités de perfectionnement vont s'ajouter au calendrier de formation de la FCTCO qui devrait se terminer en juin et reprendre en septembre 2008.

Félicitations à tous les travailleurs, à toutes les travailleuses qui se perfectionnent et merci aux formateurs qui leur enseignent!

-30-

**Référence :** Mme Aline Paquette, analyste et chargée de projets  
FCTCO  
819 771-4826 poste 242

**Source :** Service des communications  
CSPO



**Commission scolaire des  
Portages-de-l'Outaouais**

## COMMUNIQUÉ # 2

Diffusion immédiate

### Historique des Fonds de formation des travailleurs de la construction

En 1992, le Décret de la construction était modifié afin d'intégrer les dispositions créant le **Fonds de formation** par le perfectionnement et le recyclage afin d'**améliorer le revenu** et l'**emploi** des travailleurs de l'industrie de la construction.

Depuis, les **employeurs ont versé 0,20 sous de l'heure** travaillée pour chaque heure réalisée par un travailleur de l'industrie.

C'est ainsi que le **Fonds de formation de l'industrie de la construction** (s'adressant aux travailleurs des secteurs institutionnel et commercial, industriel, génie civil et voirie) [www.ffc.ca](http://www.ffc.ca) et le **Plan de formation des travailleurs résidentiel** (s'adressant aux travailleurs du secteur résidentiel uniquement) [www.planresidentiel.ca](http://www.planresidentiel.ca) ont été mis sur pied par les parties patronales et les syndicats de l'industrie de la construction afin d'assurer la **promotion** et d'**encadrer le financement des activités de perfectionnement**.

La CCQ a reçu le mandat de gérer l'ensemble des activités de perfectionnement à la grandeur du Québec. En Outaouais, c'est la FCTCO qui coordonne les cours s'adressant aux travailleurs et aux travailleuses de l'industrie de la construction.

**Les activités de perfectionnement de la CCQ sont gratuites.** Les Fonds assument les frais d'inscription et de scolarité des travailleurs qui se perfectionnent. En plus, ils remboursent leurs frais de déplacement et d'hébergement. En vertu d'une entente avec Emploi Québec, ils peuvent également bénéficier d'un soutien financier. En 1997, plus de 88 000 travailleurs ont bénéficié du soutien des fonds pour se perfectionner, alors que ceux-ci ont investi plus de 108 millions \$ dans l'organisation des cours et le paiement des incitatifs financiers. Depuis 2006, on estime que 10% de la main d'œuvre se perfectionne.

C'est en septembre de chaque année que **la liste complète des activités de perfectionnement** offertes en région, par métier ou occupation, est disponible. Vous pouvez la consulter en accédant au **site de la CCQ** [www.ccq.org](http://www.ccq.org), cliquez sur l'onglet **Formation**, puis sur l'onglet **Répertoire des activités de perfectionnement de l'industrie de la construction**. Cette liste est également **disponible à la FCTCO**, auprès des représentants patronaux et des associations syndicales.

**C'est un bon investissement!** En suivant des activités de perfectionnement les travailleurs peuvent **acquérir de nouvelles connaissances, améliorer leurs compétences** et lorsque cela s'applique **obtenir des crédits d'heures à leur carnet d'apprentissage** en fonction d'un maximum établi pour chaque métier. Ils **augmentent ainsi leurs chances d'obtenir de l'emploi** et **un meilleur revenu**.

### Conditions d'admission pour suivre une activité de perfectionnement

- Être titulaire d'un **certificat de compétence de la CCQ** en lien avec la formation choisie;
  - Posséder les préalables du cours sélectionné;
  - Avoir des heures travaillées et déclarées à la CCQ dans son métier ou occupation en lien avec la formation choisie soit :
    - Un **minimum de 400 heures travaillées** et déclarées à la CCQ dans son métier ou occupation au cours des **2 dernières années**;
- Ou**
- Au moins **8 000 heures travaillées** et déclarées à la CCQ dans son métier ou occupation **dont 1 heure au cours des 5 dernières années**.

### Volet aux entreprises

**La FCTCO offre aux entreprises admissibles la possibilité de recevoir des formations grâce aux Fonds qui peuvent soutenir les coûts de développement et de formation des activités de perfectionnement ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement pour leurs employés.**

**Pour être admissible l'entreprise doit :**

- être **enregistrée à la CCQ**;
- avoir une place d'affaires sur le **territoire du Québec**;
- **avoir déclaré au rapport mensuel de CCQ (avec les prélèvements) au moins 1 500 heures travaillées** pour des titulaires de certificat de compétence au cours des deux (2) dernières années ;
- **s'assurer que ses employés répondent aux exigences.**

L'entreprise peut recevoir au sein de leurs locaux ou dans tout autre lieu jugé approprié des formations inscrites au *Répertoire des activités de perfectionnement de l'industrie de la construction* ou des formations sur mesure qui seront développées en raison de changement technologique en émergence ou en raison d'un nouveau produit ou procédé fournissant un avantage concurrentiel pour l'entreprise.

**Si un cours prévu au *Répertoire* intéresse l'entreprise mais que l'horaire ou le lieu prévu ne lui convient pas, nous pouvons ajuster notre offre.**

Pour obtenir plus d'informations sur les activités de perfectionnement offertes aux travailleuses et aux travailleurs de l'industrie de la construction en région, sur les cours de santé et sécurité sur les chantiers de la construction ainsi que sur le Programme d'entretien préventif des véhicules lourds (PEP) nous vous invitons à communiquer avec Suzanne Lévesque, agente de bureau au 819 771-4826 poste 193 ou avec Aline Paquette, chargée de projets au 819 771-4826 poste 242.

-30-

**Référence :** Mme Aline Paquette, analyste et chargée de projets  
FCTCO  
819 771-4826 poste 242



**Commission scolaire des  
Portages-de-l'Outaouais**